



Déclaration Liminaire au Conseil Supérieur de l'Éducation
11 mars 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation,

Alors que l'examen du projet de loi pour l'école de la confiance vient de se terminer, nous souhaitons réagir sur deux points.

Tout d'abord, nous regrettons que les organisations représentatives n'aient pas été consultées sur la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Nous souhaitons souligner que le directeur d'école est l'interlocuteur privilégié des familles ; dans cette optique, la création de structures importantes va à l'encontre du besoin de proximité des familles.

En outre, nous sommes particulièrement inquiets que la participation des parents au conseil d'administration ne soit pas garantie dans l'article L421-19-20.

Concernant l'extension de l'instruction obligatoire aux plus jeunes, les parents s'interrogent au sujet de l'obligation d'assiduité à l'école pour les enfants de 3 à 6 ans. Le ministre de l'Éducation a promis du « bon sens » par voie réglementaire, nous serons vigilants, il faut permettre aux familles qui le souhaitent de pouvoir garder les plus petits l'après-midi à leur domicile pour pouvoir faire la sieste dans de bonnes conditions, lorsque celles-ci ne sont pas réunies dans l'établissement.

Concernant, la réforme de la filière professionnelle, priorité du quinquennat, à ce jour, rien n'est encore arrêté, aucune visibilité pour les élèves de 3^{ème} et leurs familles alors que les conseils de classe où sont émis les pré-vœux débutent dans quelques jours.

La réforme du bac pro nous semble très en retard à tous les niveaux.

Concernant la réforme du lycée, alors que les conseils de classe du 2^{ème} trimestre de 2^{nde} sont en cours, nous ne pouvons que regretter le flou qui entoure encore l'enseignement des mathématiques.

La décision de ne pas faire entrer les mathématiques dans le tronc commun de 1^{ère} et de ne créer qu'une spécialité de mathématiques à caractère scientifique, avait été contrebalancée par la création en terminale d'une option Mathématiques complémentaires qui devait être offerte aux élèves ne suivant pas la spécialité Mathématiques en terminale, qu'ils aient ou non suivi cette spécialité en 1^{ère}.

Alors que les élèves de 2^{nde} doivent faire des choix, il est absolument nécessaire qu'ils puissent se déterminer en toute connaissance de cause ; les élèves doivent par conséquent être clairement informés de l'ouverture ou non de cette option à tous. Ces groupes étant financés sur les marges des lycées, il nous paraît nécessaire d'avoir des engagements de financement au plan national et académique.

Toujours au sujet de la réforme du lycée, alors que les DHG (Dotations horaires globales) ont été proposées dans les lycées, nous regrettons la baisse souvent violente des moyens qui pourra avoir des conséquences importantes sur les conditions d'enseignement, la taille des groupes de spécialités, la baisse du nombre d'heures de dédoublement et d'accompagnement des élèves.

Nous voulons encore une fois déplorer que les *54 heures annuelles* dédiées à l'accompagnement des lycéens aux choix d'orientation, ne sont, dans une grande partie des établissements, pas mises en place ; comprenez nos questions au sujet de leur mise en place au collège en 4^{ème} et 3^{ème}.

Enfin, concernant les décrets relatifs à la discipline proposés ce jour, nous considérons que le raccourcissement des délais de convocation n'aura aucun impact positif et constitue une dégradation des droits des familles, de même l'allongement de la durée de conservation des sanctions, est également selon nous une mesure contreproductive ; nous nous y opposerons donc.

Merci pour votre attention.